

Délibération n° 16

Conseil municipal du 2 juillet 2010

Dénomination de voies publiques - Approbation

M. JUNIQUE, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Z.A.C. Bottière Chénaie (Quartier Doulon Bottière)

En référence au plan ci-joint, il est proposé :

- de conserver le nom de « chemin de l'Ecobut » à son prolongement en direction de la rue des Carnavaliers,
- de conserver le nom de « mail Haroun Tazieff » à son extension au-delà de la route de Ste-Luce,
- de dénommer « rue Anita Conti - océanographe, femme de lettres, photographe 1899-1997 », la voie créée entre la rue de la Basse Chénaie et la route de Ste-Luce,
- de dénommer les deux autres voies ouvertes sur la rue de la Basse Chénaie « rue des Halquinières » et « rue du Petit-Sauzay » lieux-dits situés autrefois sur le territoire ou à proximité de la Z.A.C.

ZAC Erdre Porterie (Quartier Nantes Erdre)

En référence au plan ci-joint, il est proposé :

- de dénommer « rue de Malitourne », ancienne métairie du domaine de Porterie, la voie donnant sur la rue des Grands Pâtis,
- de dénommer « rue du Bois Hue », lieu-dit situé à proximité, la voie reliant la rue de Malitourne à la rue de la Planche au Gué,
- de dénommer « rue Barbara - auteure compositrice interprète 1930-1997 » la voie reliant la rue du Bois Hue à la route de Saint-Joseph.

Quartier Ile de Nantes

En référence au plan ci-joint, il est proposé de dénommer la place située à l'angle du boulevard Léon Bureau et du boulevard de la Prairie au Duc « place Albert Camus - écrivain 1913-1960 ».

Le Conseil délibère et, par 62 voix pour et 2 abstentions,

1. approuve :

- la dénomination « chemin de l'Ecobut » à son prolongement en direction de la rue des Carnavaliers,
- la dénomination « mail Haroun Tazieff » à son extension au-delà de la route de Sainte-Luce,
- la dénomination « rue Anita Conti - océanographe, femme de lettres, photographe 1899-1997 », à la voie créée entre la rue de la Basse Chénaie et la route de Sainte-Luce,
- la dénomination « rue des Halquinières » et « rue du Petit-Sauzay » aux deux autres voies ouvertes sur la rue de la Basse Chénaie,
- la dénomination « rue de Malitourne » à la voie donnant sur la rue des Grands Pâtis,
- la dénomination « rue du Bois Hue » à la voie reliant la rue de Malitourne à la rue de la Planche au Gué,
- la dénomination « rue Barbara - auteure compositrice interprète 1930-1997 » à la voie reliant la rue du Bois Hue à la route de Saint-Joseph,
- la dénomination « place Albert Camus - écrivain 1913-1960 » à la place située à l'angle du boulevard Léon Bureau et du boulevard de la Prairie au Duc,

2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Nantes, le 2 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 8 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT